

# ATELIER DE FORMATION PORTANT SUR LES TECHNIQUES D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS OHADA DES ENTITES A BUT NON LUCRATIF (SYCEBNL)



## **THEME : TECHNIQUES D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS OHADA DES ENTITES A BUT NON LUCRATIF (SYCEBNL)**

### CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Lors de la session du conseil des ministres de l'OHADA à Niamey les 21 et 22 décembre 2022, une avancée majeure a été réalisée dans le domaine de la comptabilité des Entités à But Non Lucratif (EBNL) avec l'adoption de l'acte uniforme relatif au Système Comptable des Entités à But Non Lucratif (SYCEBNL). Cette initiative novatrice vise à doter les EBNL d'un cadre comptable dédié, à l'instar des entités à but lucratif, et à harmoniser les pratiques comptables dans l'espace OHADA.

Entré en vigueur depuis le 1er janvier 2024 dans les 17 pays de l'espace OHADA, le SYCEBNL marque une étape déterminante vers la transparence et la rigueur financière au sein des organisations à but non lucratif. Ce nouvel acte uniforme apporte des solutions adaptées aux spécificités des EBNL, permettant ainsi une gestion plus efficace et une meilleure comparabilité des états financiers.

L'année 2024, étant la première année d'application, toutes les entités à but non lucratif ont donc l'obligation de préparer et déposer leurs états financiers conformément aux modèles proposés par le SYCEBNL, dans les délais prescrits.

En effet, l'article 24 de l'AUSYCEBNL stipule ce qui suit : « encourent une sanction pénale les dirigeants des entités à but non lucratif qui :

- ✓ N'ont pas, pour un exercice, dressé l'inventaire et établi les états financiers annuels, ainsi que le rapport d'activité ;
- ✓ Ont sciemment établi et communiqué des états financiers qui ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'exercice ;
- ✓ N'ont pas tenu et mis à jour le registre des donateurs ».

C'est dans ce cadre que RELIANCE organise ce séminaire de formation afin d'outiller, les Directeurs de cabinets, les agents d'impôts, les responsables comptables et financiers des entités à but non lucratif à maîtriser les diligences en matière de contrôle des comptes et les techniques d'élaboration des états financiers conformément aux modèles proposés par le SYCEBNL.

## OBJECTIFS DE LA SENSIBILISATION

Ce séminaire a pour objectif de sensibiliser les différents acteurs, y compris les responsables des administrations publiques habilitées, sur les avantages et les modalités de mise en œuvre du SYCEBNL et ses règles fiscales applicables aux EBNL afin de :

- Connaître les obligations comptables et fiscales en termes de production des états financiers de synthèse ;
- Comprendre les diligences à mettre en œuvre par les auditeurs lors du contrôle des comptes ;
- Maîtriser les techniques d'analyse et correction de comptes dans le cadre des dispositions du SYCEBNL ;
- Avoir une meilleure compréhension des opérations qui composent les comptes qui figurent aux états financiers ;
- Maîtriser les techniques d'élaboration des états financiers-SYCEBNL ;
- Effectuer un contrôle sur les états financiers annuels, afin de s'assurer sur les équilibres et cohérences fondamentales selon le référentiel SYCEBNL ;
- Présenter les travaux de clôture de l'exercice comptable ;
- Insister sur des opérations et problèmes spécifiques ;
- Identifier les difficultés liées à la clôture des comptes ;
- Proposer des pistes de solution ;
- Présenter correctement les états financiers ;
- Résoudre des cas pratiques en atelier.

### 1. APPROCHE PROPOSEE ET METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Tout au long de la formation, une grande attention est accordée à l'expérience professionnelle. Des cas concrets serviront à la simulation et aux travaux. L'approche andragogique reposera sur les exposés, les échanges d'expérience et les débats. Vu les spécificités liées aux travaux de fin d'exercice, la session sera plus basée sur des cas pratiques.

Il convient de signifier qu'au début de la session, la formulation de trois (3) attentes principales sera demandée aux participants par rapport à la formation organisée. En plus, à la fin de la session, une appréciation de la formation sera faite par les participants afin d'indiquer si la formation a répondu aux attentes.

### 2. MODULES RETENUS

- *Module 1 : GENERALITES SUR LES TRAVAUX DE FIN D'EXERCICE COMPTABLE*
  - *Objectifs*
  - *Echéance fiscale*
  - *Exigences liées à la clôture de l'exercice*
  - *Bien – fondé des inventaires*
  - *Rappel des écritures spécifiques au SYCEBNL*

- Module 2 : RAPPROCHEMENT INVENTAIRE COMPTABLE ET INVENTAIRE EXTRA COMPTABLE
  - Cas des immobilisations
  - Cas des stocks
  - Cas des créances et dettes
  - Cas des liquidités
- Module 3 : DEPRECIATIONS – PROVISIONS
  - Dépréciations
  - Provisions
- Module 4 : REGULARISATION
  - Définition
  - Comptabilisation
  - Répartition périodique des charges et des produits
- Module 5 : OPERATIONS ET PROBLEMES SPECIFIQUES
  - Opérations en devise
  - Approche par composants et révisions majeures
  - Personnel intérimaire
- Module 6 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS DU SYSTEME COMPTABLE DES ENTITES A BUT NON LUCRATIF

#### 6.1. ETATS FINANCIERS RELATIFS AUX ASSOCIATIONS ET ORDRES PROFESSIONNELS

##### 1. BILAN

- Notions
- Présentation
- Tableau des correspondances postes/Comptes

##### 2. COMPTE DE RESULTAT

- Notions
- Présentation
- Tableau des correspondances postes/Comptes

##### 3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

- Notions
- Présentation
- Procédure de remplissage

## 6.2. ETATS FINANCIERS RELATIFS AUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT

### 1. TABLEAU EMPLOIS RESSOURCES

- *Notions*
- *Présentation*
- *Procédure de remplissage*

### 2. TABLEAU D'EXECUTION BUDGETAIRE

- *Notions*
- *Présentation*
- *Procédure de remplissage*

### 3. TABLEAU DE RECONCILIATION DE TRESORERIE

- *Notions*
- *Présentation*
- *Procédure de remplissage*

### 4. BILAN

- *Notions*
- *Présentation*
- *Tableau des correspondances postes/Comptes*

### 5. COMPTE D'EXPLOITATION

- *Notions*
- *Présentation*
- *Tableau des correspondances postes/Comptes*

### • Module 7 : MONOGRAPHIES

- *Données*
- *Résolution*

### *Module 8 Bonus : Les Règles fiscales Applicables aux Entités à But Non Lucratif*

- *Cas de l'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Bénin, Togo)*
- *Cas de l'Afrique Centrale (Cameroun et Congo Brazzaville)*

## INTERVENANT :

Monsieur LITA BAYAYA KIZITO Jacquelin :

- ❖ Titulaire d'un certificat de formation délivré par l'école régionale supérieure de la magistrature de l'OHADA (ERSUMA), en techniques d'élaboration des états financiers OHADA des entités à but non lucratif ;
- ❖ Titulaire d'une attestation de formation délivrée par le Cabinet GLOBAL EXPERT, portant sur le thème : comptabilité des projets de développement selon le SYCEBNL.

## LES LIVRABLES

✍ Nouveau plan des comptes SYCEBNL

✍ Attestation de participation

✍ Support de formation en Pdf

✍ Fichier Excel des Etats Financiers SYCEBNL (Système Normal et Système minimal de trésorerie)

✍ Autres outils sur l'AU SYCEBNL

## PUBLIC CIBLE

- Associations, Fondations,
- Projets et programmes de développement
- Cabinets Comptables
- Les responsables et Directeurs Exécutifs des entités à but non lucratif .
- Les auditeurs ; les étudiants passionnés et ambitieux
- Les responsables des congrégations religieuses (Eglises ; Mosquées ; ...)
- Les ordres professionnels (ordre des architectes ; de médecins, pharmaciens, ordre des avocats, ordre des notaires, ordre des huissiers de justices etc.)
- Les inspecteurs des impôts